



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

police de proximité

Question écrite n° 99338

Texte de la question

M. Roger Boullonnois souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur son sentiment envers l'unité de prévention urbaine (UPU) mise en place à Marseille. Cette expérience unique en France est centrée autour de quatre points : la prévention, la dissuasion si les événements l'exigent, la présence sur le terrain et la communication avec la population. Lors des récentes émeutes urbaines, les UPU ont montré leur efficacité à Marseille et soulèvent donc la question d'une éventuelle extension à travers la France de ce dispositif, à titre expérimental. Il lui demande donc son sentiment sur ce dispositif expérimental et son éventuelle extension dans d'autres villes françaises.

Texte de la réponse

La direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône a mis en place une unité de prévention urbaine. Il s'agit pour ces effectifs de s'intégrer dans la vie sociale du quartier pour déceler rapidement les risques de tension et désamorcer les situations potentiellement conflictuelles. Ce dispositif, adapté à la situation locale, contribue à prévenir les violences grâce à une meilleure connaissance de l'environnement urbain et social. Mais lutter contre les violences et la délinquance relève de l'action de l'ensemble des acteurs, tant publics que privés, de la société. C'est pourquoi le projet de loi de prévention de la délinquance, qui sera examiné en session extraordinaire du Parlement au mois de septembre, entend développer et renforcer les actions partenariales. Ainsi, la création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance dans les communes de plus de 10 000 habitants sera rendue obligatoire sans pour autant être liée à la signature d'un contrat local de sécurité. Le citoyen verra son rôle réaffirmé au sein de la société par la création du service volontaire citoyen de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Roger Boullonnois](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99338

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7215

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9399